

*Pétrole et gaz*

cette décision a créé un contexte entièrement nouveau pour l'étude du bill relatif à la péréquation.

La formule que le gouvernement fédéral a prévue dans le bill en général était acceptée par la plupart des provinces. À l'étape de la deuxième lecture, j'ai demandé au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) combien de provinces avaient exprimé leur opposition à la formule contenue dans le bill à l'étude, ce à quoi il avait répondu qu'il ne pensait pas qu'aucune s'y était opposée formellement, par écrit, mais qu'il n'en était pas sûr. Je ne pense certes pas qu'on puisse dire que les provinces ont approuvé cette formule, mais que la plupart l'ont acceptée. Je crois que le premier ministre de ma province d'origine, M. Regan, s'est opposé à la moindre déviation de la présente formule de péréquation, dont le principe tient compte de tous les revenus provinciaux, et le bill à l'étude s'écarte nettement de ce principe.

J'ai aussi eu l'impression que le premier ministre de la Saskatchewan s'opposait vigoureusement à la formule préconisée dans le bill et à la dérogation du gouvernement fédéral à certaines des assurances que le premier ministre (M. Trudeau) avait données aux provinces pétrolières il y a un an environ. J'ai eu l'impression que le gouvernement de la Saskatchewan s'est senti dupé. Il avait cru, à bon droit, il me semble, avoir reçu l'assurance que les revenus du pétrole qu'il pourrait toucher ne seraient pas considérés comme revenu provincial, aux mains du gouvernement de la Saskatchewan, s'ils étaient déposés dans un fonds d'immobilisations.

Maintenant, bien entendu, le gouvernement a changé les règles du jeu. Sauf erreur, je le répète, le gouvernement de la Saskatchewan estime avoir été dupé et ne plus pouvoir compter sur les assurances du gouvernement fédéral. Mais outre la duperie le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres éminents ministres d'en face, ayant ces mois derniers rencontré les autorités provinciales et discuté avec elles de la formule de péréquation, voilà que le ministre des Finances se lève soudain à la Chambre, avec l'entière approbation de ses collègues, pour annoncer que dès le début de la prochaine année financière le gouvernement fédéral limitera arbitrairement la tranche du coût des soins médicaux qu'il assume.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Stanfield:** Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis au ministre des Finances qu'il n'a sans doute pas été question que le gouvernement du Canada réduise sa participation au coût des soins médicaux, ni qu'il donne préavis aux provinces de son intention de mettre fin au régime d'assurance-hospitalisation. Je suis sûr qu'il n'a pas été question de cela au moment où le ministre des Finances a discuté de la formule de péréquation avec les provinces. Ce que le gouvernement propose au sujet du coût des frais médicaux ainsi que les plafonnement que le ministre des Finances propose unilatéralement, ce qui équivaut à une réduction de la tranche des coûts de ces régimes que le gouvernement est prêt à assumer, affectera très sérieusement toutes les provinces, les nanties comme les autres. C'est le gouvernement qui a imposé aux provinces les régimes de frais médicaux et d'assurance-hospitalisation sous leur forme actuelle, et je dis qu'il devrait traiter justement et équitablement avec toutes les provinces, les riches et les moins riches.

[M. Stanfield.]

● (1120)

Le projet de loi dont nous sommes saisis concerne la péréquation et par conséquent le revenu des provinces les moins riches. Ces dernières vont recevoir un coup terrible si le gouvernement réduit, comme il le propose, sa participation au financement de l'assurance-maladie. Elles n'auront pas les moyens de compenser cette perte. Si on prenait au sérieux les dires du ministre des Finances et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), on croirait qu'il est très facile pour les provinces de freiner considérablement la hausse du coût des services de santé. Si cela est si facile, pourquoi les provinces ne l'ont-elles pas déjà fait? Elles ont de sérieuses raisons de le faire en ce moment puisqu'elles acquittent la moitié du coût de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. Elles ont donc les meilleures raisons qui soient pour administrer ces services de la manière la plus économique possible.

L'expérience que j'ai eue au niveau provincial lorsque j'essayais de contenir le coût de ces régimes une fois mis en œuvre me permet de dire à la Chambre qu'il n'y a, à mon sens, qu'une seule façon pratique de freiner l'escalade des frais de santé, et c'est de modifier les régimes. Je répète que les provinces ont de bonnes raisons de vouloir freiner cette escalade puisqu'elles acquittent la moitié des frais. Je suis convaincu qu'elles essaient honnêtement de limiter ces frais. Donc, lorsque le ministre des Finances annonce unilatéralement que le gouvernement du Canada va, de fait, réduire sa participation au financement de l'assurance-maladie et cesser de contribuer au coût de l'assurance-hospitalisation, il place les provinces les moins riches dans une situation très précaire, et même les autres aussi seront durement affectées par cette décision.

Nous sommes à étudier une mesure qui concerne la péréquation; c'est une variante arbitraire de la formule de péréquation, qui doit permettre au gouvernement de surmonter une difficulté particulière. Il y a eu des entretiens à ce sujet avec les provinces, et on a pris pour acquis que les programmes à frais partagés dans le domaine de la santé constituaient des accords réciproques. Les programmes à frais partagés en matière de santé constituaient des accords réciproques auxquels il ne pouvait être apporté d'importants changements qu'avec l'accord des parties en cause. Pour être franc, disons que le gouvernement actuel a fait ses preuves pour ce qui est de la duplicité.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Il est fourbe.

**M. Stanfield:** Je ne passerai pas tout en revue, mais il y a un revirement après les discussions sur la fixation du prix du pétrole, au printemps 1974. Le gouvernement fédéral est intervenu immédiatement et il a modifié les règles de base sur la possibilité de déduire les redevances sur les ressources naturelles versées aux provinces. Le gouvernement fédéral a bien souvent joué au plus fin et trompé les provinces. En fait, nous en sommes au point où certains pensent qu'il n'est plus question que de savoir ce que le gouvernement peut accaparer, mais d'après moi son attitude cause un tort énorme et irréparable à notre pays et compromet irrémédiablement les ententes fédérales-provinciales.

**Des voix:** Bravo!